

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu l'arrêté communautaire de limitation de tonnage n°29/16/CC du 2 février 2016,
- Vu la demande présentée par le Conseil Départemental de l'Orne (agence des infrastructures départementales du Bocage – Place de la Gare 61600 LA FERTE-MACE – 02.33.30.23.34) d'autoriser la circulation des véhicules de transport de marchandises en transit de plus 7,5 tonnes Boulevard d'Andaine et route de Bagnoles, du 9 juillet 2018 au 13 juillet 2018,
- Considérant la nécessité de mettre en place une déviation pendant les travaux d'enrobés qui seront réalisés à La Sauvagère, commune déléguée de Les Monts d'Andaine,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRETE -

ARTICLE 1 - Afin de permettre la mise en place d'une déviation pendant les travaux d'enrobés qui seront réalisés à La Sauvagère, commune déléguée de Les Monts d'Andaine, les véhicules de transport de marchandises en transit de plus 7,5 tonnes sont autorisés à circuler Boulevard d'Andaine et route de Bagnoles, du 9 juillet 2018 au 13 juillet 2018.

ARTICLE 2 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 3 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 4 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Orne,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Le Conseil Départemental de l'Orne (agence des infrastructures départementales du Bocage)

Fait à LA FERTE-MACE,

Le 3 juillet 2018,

Le Maire,

Jacques DALMONT

